

# COMMUNE DE PRESSIGNY-LES-PINS (LOIRET)

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2011

---

Le 08 juillet 2011 (huit juillet deux mille onze), à 18h00 (dix huit heures), le Conseil Municipal de Pressigny-les-Pins (Loiret), légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Éric BLANCHET, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire (en l'absence du Maire, du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> adjoint).

Présents : Mmes BIZOT Valérie – FEUILLAS Mireille – SCHILLING Raymonde – Messieurs BLANCHET Eric – RAIGNEAU Jean-Paul – LAURENÇO Emmanuel

Absents excusés : Mr DEPRUN Alain qui a donné procuration à Mme BIZOT Valérie ; Mesdames FROT Sylvie et AMSELLEM Cécile et Messieurs NICOLAS Briec et OVYN Maurice

Secrétaire de séance : Monsieur LAURENÇO

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance précédente du 27 mai 2011.

### ORDRE DU JOUR :

1. Ecole maternelle : suivi des travaux
2. Ecole maternelle : achat de mobilier scolaire
3. Conseil Général : cession d'une partie du chemin rural «dit de la Pouilleterie» pour la réalisation d'un carrefour giratoire
4. Questions diverses



### **1. Ecole : suivi des travaux**

Monsieur BLANCHET, adjoint au Maire, informe les conseillers que la société ALGECO n'a pas transmis les plans pour le dépôt de la déclaration préalable (urbanisme) et pour la réalisation de la maçonnerie, c'est pourquoi un courrier en LRAR a été adressé pour annuler la commande.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise CEGEBAT de Villemandeur d'un montant de 16.995,16 € TTC pour la construction d'une extension de la classe maternelle d'environ 16 m<sup>2</sup>.

D'autre part, Mr BLANCHET informe les conseillers que pour l'agencement (sol, rangement, peinture de l'extension, la mairie est en possession de devis :

Cegebat : 982,51 € (sol)

Alexis Robert : 1550,54 € (peinture)

Bricoman : 826,00 € (rangement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de la société CEGEBAT,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population avec autorisation de préfinancement.

## **2. Ecole maternelle : achat de mobilier scolaire**

Etant donné que les effectifs de la classe maternelle sont en hausse et afin de meubler l'extension de la classe maternelle, il est nécessaire d'acquérir du mobilier scolaire.

L'enseignante nous sollicite et nous sommes en possession de 2 devis :

- UGAP : 900,21 € (chaises, tables, bancs, lits)
- La Générale des Ecoles : 206,10 € (bibliothèque, sèche dessin)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les devis de l'entreprise UGAP (900,20 €) et de la Générale des Ecoles (206,10€).

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population avec autorisation de préfinancement.

## **3. Conseil Général : cession d'une partie du chemin rural «dit de la Pouilleterie» pour la réalisation d'un carrefour giratoire**

Afin de sécuriser le carrefour entre les RD 2007 et 617, le Conseil Général va réaliser un carrefour giratoire au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Pour cette réalisation, il sollicite la commune pour la cession d'une parcelle du chemin rural dit de la Pouilleterie, d'une superficie 63 m<sup>2</sup> cadastrée en section ZD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de céder à l'euro symbolique cette parcelle.

## **4. Questions diverses**

- Mr NAVINEAU : Après s'être présenté et rappelé qu'il avait participé aux journées du patrimoine au Domaine de La Valette en 2008, Mr NAVINEAU propose un récital à la salle polyvalente ou à l'église. Mr NICOLAS reprendra contact pour définir une date et l'organisation de cette manifestation.
- Collège de Chatillon-Coligny : Monsieur BLANCHET informe les conseillers que les élus sont conviés par le Conseil Général à la cérémonie de remise des clés du nouveau collège le lundi 05 septembre 2011 à 8h30 (en même temps que l'accueil des 6<sup>ème</sup>).
- Limitation des usages de l'eau : Monsieur BLANCHET informe les conseillers qu'un arrêté préfectoral mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau est affiché en mairie depuis mai 2011.
- Ordures ménagères : à partir du 11 juillet 2011, les ordures ménagères seront collectées le mardi après-midi.
- Elagage : Mr RAIGNEAU informe qu'il est regrettable que rien ne soit fait.
- 4C : Demander à la 4C d'envoyer les invitations aux conseils communautaires aux délégués mais aussi aux suppléants.

La séance est levée à 19h10.